

## L'Université Savoie Mont Blanc recrute pour la rentrée universitaire 2018-2019

L'Unité de Formation et de Recherche Lettres, Langues et Sciences Humaines, plus communément appelée UFR LLSH est une composante de l'Université Savoie Mont Blanc.

Elle fait appel chaque année à de nombreux chargés d'enseignement vacataires, autant de spécialistes qui apporteront leur concours aux enseignements délivrés au sein de la composante.

L'UFR LLSH comprend 7 départements de formation dont le département Communication Hypermédia qui recherche pour la rentrée universitaire 2018-2019 :

## Un ou une enseignante vacataire en Histoire des arts

**Période : cours dispensés entre septembre 2018 et janvier 2019**

**Nature des enseignements : cours magistraux 30 h**

**Lieu : Campus universitaire de Jacob Bellecombette**

**Public : Étudiant.es de la L2 licence Information Communication**

### Objectifs pédagogiques :

L'enseignant.e vacataire recruté.e travaillera au sein du département Communication-Hypermédia. Il/elle devra **assurer la dispense des cours en Histoire des arts 3 et l'évaluation** (élaboration des sujets et corrections). L'objectif de ce cours est d'interroger la mise en scène de l'image de 1960 à nos jours et de montrer l'évolution des pratiques artistiques, leurs relations et leur rapport au monde.

### Objectif :

- Découvrir et/ou approfondir la connaissance de l'histoire de l'art sur des questions thématiques.
- (Re)découvrir les mécanismes par lesquels l'image photographique dépasse son double statut d'œuvre et de document pour devenir une donnée visuelle mise en scène dans un espace à n dimensions.
- Savoir situer une œuvre dans son contexte (historique, politique et artistique).
- Apprendre à articuler des références artistiques entre elles en fonction de notions ciblées.
- Connaître une centaine d'œuvres qui serviront de base culturelle au sein des enseignements du département hypermédia-communication.

### Conditions d'embauche\* :

- Elles sont fixées par le décret 87-889 du 29 octobre 1987.

Les chargés d'enseignement vacataires sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, **qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant :**

- soit en la direction d'une entreprise ;
- soit en une activité salariée d'au moins neuf cents heures de travail par an ;

- soit en une activité d'enseignement autre (dans le secteur privé ou public) d'au moins trois cents heures par an ;
- soit en une activité non salariée à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans ;

Il peut également s'agir :

- d'étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur
- de personnes, âgées de moins de soixante-sept ans, bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité, à condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leurs fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement.

► Le ou la candidate devra en outre justifier d'un niveau master et d'une expérience d'enseignement.

*\*Se référer au décret pour informations complémentaires.*

### **Obligations :**

L'alinéa 3 de l'article 5 du décret précise que les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. Ces tâches ne donnent lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

Les personnes intéressées devront adresser **au plus vite** un CV et une lettre de motivation à l'adresse mail suivante : [didier.grappe@univ-smb.fr](mailto:didier.grappe@univ-smb.fr)

Pour toute question d'ordre administratif (rémunération, conditions d'embauche, frais de déplacement, etc.), merci d'adresser vos questions à l'adresse mail suivante : [carole.giannelloni@univ-smb.fr](mailto:carole.giannelloni@univ-smb.fr)